

Pas de prélèvement en avril pour les abonnés longue durée d'ilévia

Dans cette période de crise sanitaire, la Métropole Européenne de Lille est entièrement mobilisée à la fois pour garantir le maintien des services publics indispensables à la population: eau, assainissement, énergie, transports, déchets ménagers... et pour accompagner toutes les professions qui concourent au maintien de l'activité sur le territoire métropolitain.

C'est en ce sens qu'elle a pris un ensemble de mesures opérationnelles que chaque métropolitain peut retrouver dans le point de situation diffusé deux fois par semaine sur son site : lillemetropole.fr

En matière de transport public, elle veille à la fois à maintenir l'activité, même réduite, et a décidé en solidarité avec l'ensemble des personnels médicaux et toutes les professions qui garantissent la vie au quotidien pendant la crise (liste intégrale sur les sites de la MEL et d'ilévia) de rembourser les abonnements en cours pendant toute la durée du confinement.

Il ne s'agit pas d'une mesure de compensation au confinement qui touche tous les français, mais d'une action qui s'attache à mettre en relief le mérite de ces professionnels.

En complément de cette décision spécifique, et pour l'ensemble des abonnés longue durée (permanents, annuels, 10 mois) d'ilévia, il ne sera pas procédé de prélèvement au mois d'avril*.

Au sortir de la crise sanitaire, en prenant en compte toutes les actions menées dans l'urgence, le conseil métropolitain examinera les mesures complémentaires qu'il conviendrait d'adopter.

**Modalités pratiques sur ilevia.fr*

Contact presse

Clarisse Neveu
cneveu@lillemetropole.fr
03 20 21 65 88